



INFORMATIONS

Tél 04.74.34.92.23

e-mail secretariat@mairiedeleyment.fr

www.leymentmairie.com



[Mairie de Leyment](https://www.facebook.com/Mairie.de.Leyment)

Mai 2023

Sept mois se sont écoulés depuis les dernières élections. Force est de constater qu'un apprentissage accéléré de la gestion d'une municipalité a été nécessaire afin de pouvoir appréhender un grand nombre de problématiques.

Le premier budget voté lors du dernier conseil va désormais permettre à toute l'équipe municipale d'en traiter certaines et d'initier de nouveaux projets toujours dans un soucis d'écoute, de dialogue et de concertation.

C'est dans cet esprit que je souhaite que la jeunesse de notre village soit pleinement associée à la réflexion qui concernera les activités et les infrastructures qui seront mises en place à son profit.

Le temps est déjà presque venu de vous donner rendez-vous pour un moment festif le samedi 15 juillet autour des festivités qui précéderont le feu d'artifice. L'équipe municipale et moi vous souhaitons une belle période estivale.



Lionel Klingler

PROJET JEUNESSE : Première étape le samedi 3 juin

Le conseil municipal fait des jeunes de Leyment une de ses **priorités**.

Pour faire participer cette jeunesse et éviter de réaliser sans consultation des projets qui ne lui ressemblent pas, nous avons décidé de tenir une **réunion publique adaptée aux 15-20 ans le samedi 3 juin** à 18 heures dans la salle du conseil.

La réunion publique permettra de mettre en avant des projets choisis par la jeunesse et de les faire évoluer ensemble en nommant des référents projets.

Ces différents projets, une fois construits, seront ensuite proposés au conseil municipal. Pour bien préparer l'événement, les 15-20 ans seront donc invités à s'inscrire via un formulaire sur nos réseaux (Instagram et Facebook).

Vous pouvez également être plus jeune ou plus vieux et vouloir proposer des projets (événements, ateliers, engagements...); contactez-nous comme certains l'ont déjà fait sur nos réseaux ou en mairie pour vous exprimer devant les jeunes et faire valoir vos projets.

Pour éviter une soirée trop solennelle, la réunion sera suivie d'un blindtest dont les détails parviendront dans Leyment (affichage à venir) et sur nos réseaux dans la même temporalité que ce bulletin.

L'équipe municipale reste à votre écoute pour tout questionnement ou idée via nos réseaux dont Instagram créé à l'occasion de ce projet.
Hâte de vous écouter !



@LEYMENT.TON.VILLAGE

Enquête de l'INSEE



Entre le **9 mai** et le **1^{er} juillet**, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (**INSEE**) mènera une enquête permettant de connaître l'évolution des modes de vie (développement de l'usage d'un écran dans les activités quotidiennes, maintien, voire augmentation, du temps moyen consacré aux repas, partage des temps consacrés aux tâches domestiques entre hommes et femmes).

Un échantillon aléatoire de foyers de Leyment fera partie de cette étude. Ils seront prévenus individuellement et seront interrogés par **madame CHEVALIER**, munie d'une carte officielle. Vos réponses resteront **confidentielles** et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Enquête sur la réduction des déchets

Soucieuse des enjeux environnementaux et de la maîtrise des coûts liés à la gestion des déchets, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain s'engage dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention destiné à planifier des actions de réduction des déchets.

Une enquête est accessible en ligne sur le site de la communauté de commune jusqu'au dimanche 21 mai 2023 afin de mieux connaître vos habitudes et besoins.

Votre agenda

8 mai	Cérémonie	Monument aux Morts	24 juin	Kermesse Sou des Ecoles	Ecole
13 mai	Concert - AMM	Salle de la Nivolière	24 juin	Tournoi de football en sixte Football Olympique Leymentais	Pôle sportif
14 mai	Family Color Run Sou des Ecoles	Départ en haut de la vieille fontaine	25 juin	Gala - L'aimant Danse	Salle de la Nivolière
18 et 19 mai	Tournoi de pétanque	Pôle sportif	Du 23 juin au 9 juillet	Tournoi de tennis Les 3 raquettes	Terrains de tennis
3 juin	Réunion publique des jeunes soirée blindtest	Mairie	14 juillet	Cérémonie	Monument aux Morts
16 juin	Réunion des classes en 3 et en 8	Mairie	15 juillet	Fête d'été et feu d'artifice	Pôle sportif
21 juin	Fête de la musique	Mairie	fin aout début septembre	Forum des associations	Salle de la Nivolière
24 juin	Gala - Twirling Baton	Gymnase	2 sept	Leymfest- AMM	Casernement

Et encore bien d'autres à venir ... Suivez-nous sur Panneau-Pocket et Facebook Vous serez averti et aurez bien entendu de plus amples informations à l'approche de chaque manifestation pour ne rien rater de ce qui se passe dans le village !!!

La distribution des rouleaux de sacs jaunes évolue

Les sacs jaunes sont fournis par la communauté de communes de la plaine de l'Ain, compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Leur coût d'achat est de 100 000€ par an et est répercuté sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Aussi, afin de **ne pas augmenter** cette dernière, il convient de rationaliser l'utilisation des sacs jaunes et de bien les réserver uniquement à la collecte des déchets recyclables.

La mise à disposition sera la suivante :

- 1 rouleau de 25 sacs de 100 litres pour un foyer de 1 à 2 personnes,
- 2 rouleaux de 25 sacs de 100 litres pour un foyer de 3 à 4 personnes,
- 3 rouleaux de 25 sacs de 100 litres pour un foyer de plus de 4 personnes.



La distribution sera désormais annuelle et nominative.

Le prochain créneau sera le samedi 13 mai dans la matinée à la mairie.

Budget 2023 : les chiffres à retenir

Les trois budgets gérés par la commune :

<u>Budget communal</u>	<u>Budget eau/ assainissement</u>	<u>Budget local commercial (Proxi)</u>
Fonctionnement 1 251 020 €	Fonctionnement 148 935 €	Fonctionnement 12 959 €
Investissement 374 144 €	Investissement 252 844 €	Investissement 9 040 €
dont Excédents antérieurs 278 518 €	dont Excédents antérieurs 227 661 €	dont Excédents antérieurs 9 039 €
et Emprunts 59 688 €	et Emprunts 5 239 €	et Emprunts 7 182 €

Les projets majeurs financés en 2023 sont :

- la déconstruction du city stade,
- l'initiation du projet Jeunesse,
- l'installation du columbarium au cimetière,
- le changement de la pompe de relevage du pôle sportif,
- l'achat d'équipement (mobilier et fourniture) pour le centre scolaire,
- la rénovation de l'appartement communal de la Cure,
 - l'achat de matériel pour les sapeurs pompiers,
 - la rénovation de l'aire de jeux,
- le changement du chauffage de la mairie et de l'Algeco de l'école,
 - l'achat de matériel pour le centre technique municipal,
 - l'achat de matériel de signalisation routière,
 - la réparation du pont des Brosses.

Etat civil 2022

Ils nous ont quittés

Simon **DUMONTEL**, le 27 janvier
Monique **SERRE** (ép BONTOUX), le 19 février
Mirelle **BERNARD** (ép MARTIN), le 23 février
Marie-Thérèse **BOUCHISSE** (ép PASSAQUET), le 2 mai
Arlette **BELLIARD** (ép BERNARD), le 21 juin
Elie **RAVAUD**, le 24 juillet
Avellina **MICOLI** (ép VARUTTI), le 3 septembre
Dominique **BLANCHET** (ép AUGOYAT), le 24 septembre
Michèle **BERNASCONI** (ép DELORME), le 15 octobre
Joëlle **GUILLET** (ép TISSEUR), le 12 novembre



Ils sont arrivés

Victoria **FERRARI**, le 28 janvier
Mattys **OJEDA**, le 06 mai
Méline **VANNIER**, le 29 juin
Djibril **DIAWARA**, le 08 juillet
Maya **SERVELLA**, le 28 juillet
Abigail **FURET**, le 20 novembre
Maizie **GROT**, le 24 décembre

Ils se sont unis

Natacha **MIROGLIO** et Fabien **CARRION**
Sandrine **BARET** et Thierry **CORONA**
Stéphanie **DECIS** et Boris **BUET**
Joëlle **FEMELAT** et Claude **RELAVE**
Laetitia **WALTER** et Romain **VALENTIN**
Audrey **MORETTI** et Enzo **LIEVRE**



Pour le bien vivre ensemble

Il vous est rappelé:

- ⇒ que les **travaux bruyants** susceptibles de causer une gêne de voisinage, à l'intérieur de locaux ou en plein air, y compris les travaux d'entretien des espaces verts ainsi que ceux des chantiers **sont autorisés** :
 - de 8h à 12h et de 14h à 19h30, les jours de la semaine
 - de 9h à 12h et de 15h à 19h, le samedi
 - de 10h à 12h, les dimanches et jours fériés.
- ⇒ que le **brûlage** des végétaux est **interdit** sur l'ensemble du territoire,
- ⇒ que les déchets (bacs et sacs jaunes) doivent être conservés sur votre propriété **jusqu'à la veille au soir de la collecte**. Les bacs (sans serrure et avec serrure) doivent être **remisés le plus rapidement possible** après le passage du véhicule de collecte.

Ne pas jeter sur la voie publique